



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Charte d'engagements de valorisation des produits frais et des produits locaux ainsi que des savoir-faire des entreprises alimentaires de proximité

Paris, le 16 décembre 2020

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Alain Griset, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, ont présenté aujourd'hui une charte nationale pour la valorisation des produits frais et des produits locaux ainsi que des savoir-faire des entreprises alimentaires de proximité (artisanat, commerce alimentaire de proximité), signée par les représentants de la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) indépendante, l'organisation représentative des métiers de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration, qui rassemble 17 Confédérations nationales de branche*.

Un mois après la [charte signée par la grande distribution](#), ce sont désormais les entreprises alimentaires de proximité qui s'engagent à promouvoir non seulement les produits frais et les produits locaux mais également leurs savoir-faire.

L'objectif de cette charte est, en effet, d'une part, de promouvoir les produits alimentaires frais ainsi que ceux s'inscrivant dans la proximité, les terroirs de nos agriculteurs et de nos producteurs, préparés et mis à disposition des consommateurs grâce au savoir-faire de nos commerces de proximité indépendants. Des actions de valorisation sont ainsi prévues tout au long de l'année dans les commerces alimentaires de proximité, avec notamment :

- la mise en avant lors d'événements d'une bannière commune « engagements, provenance et fraîcheur : plus près de vous et de vos goûts » avec les interprofessions et le lancement de concours « métiers de bouche » au cours du deuxième semestre 2021 ;
- la mise en place d'événements rapprochant producteurs et commerçants permettant d'expliquer aux consommateurs d'où vient le produit, comment il a été produit ;
- mais aussi un travail de plus long terme permettant de rapprocher la demande des artisans au contact des demandes des consommateurs avec les modes de productions des producteurs. Cela se fera par exemple dans le cadre des plans alimentaires territoriaux que nous avons renforcé au travers du plan de relance et dans lesquels les commerces de proximité peuvent être des maillons importants.



D'autre part, cette charte valorise plus largement le savoir-faire de nos artisans. Cet axe prendra la forme d'une campagne « Tous Artisans d'un Monde Meilleur » qui vient d'être lancée par la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) avec ses organisations membres et permettra de rappeler à tous ce que nous devons à nos artisans.

Ces actions seront déployées progressivement dès le début de l'année 2021. Un événement national sera organisé dans les commerces alimentaires de proximité et viendra symboliser le lancement de cette charte entre le 27 février et le 7 mars 2021.

Cette charte entre en vigueur le 15 décembre 2020 pour une durée d'un an et pourra être prolongée à partir d'un bilan réalisé au bout de la première année de mise en œuvre.

Pour Julien Denormandie, « *tous ces commerçants ont accompagné le quotidien des Français durant les confinements que nous avons vécu cette année. Ils ont permis à un grand nombre de nos concitoyens d'avoir accès à cette alimentation saine et locale, malgré les difficultés du contexte. Ils sont un maillon essentiel de notre chaîne alimentaire. Je tiens aujourd'hui à saluer leur engagement. Cette charte marque une nouvelle étape pour ancrer dans la durée cette consommation de proximité que tant de Français ont plébiscité pendant la crise mais aussi pour valoriser le savoir-faire de ces artisans qu'ils soient bouchers, poissonniers, crémiers ou chocolatiers.* »

A cette occasion Alain Griset a déclaré : « *Je ne remercierais jamais assez ces artisans et ces commerçants qui sont restés ouverts pendant les deux périodes de confinement et qui ont rappelé leur rôle crucial dans l'alimentation des Français. La signature de cette charte est un signal fort de valorisation de ces métiers de bouche. Ces artisans et ces commerçants de proximité disposent d'un savoir-faire unique et contribuent au rayonnement du patrimoine culinaire français. Il est donc important de mieux faire connaître auprès des clients la qualité et la traçabilité de leurs produits. Ces initiatives permettront aussi de susciter des vocations auprès des plus jeunes générations.* »

*Jean-François GUIHARD, Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs, Eric VIGOUREUX, Fédération de la Boucherie Hippophagique de France, Dominique ANRACT, Confédération Nationale de la Boulangerie et de la Boulangerie-Pâtisserie Française, Jean-François DROUIN, Syndicat National des Brasseurs Indépendants, Patrick JOURDAIN, Syndicat des Cavistes professionnels, Joël MAUVIGNEY, Confédération Nationale des Charcutiers - Traiteurs et Traiteurs, Frédéric CHAMBEAU, Confédération des Chocolatiers et Confiseurs de France, Alexis ROUX DE BEZIEUX, Epiciers de France, Claude MARET, Fédération des Fromagers de France, Bruno AIM, Confédération Nationale des Glaciers de France, Pierre MIRGALET Confédération Nationale des Artisans Pâtisseries, Chocolatiers, Confiseurs, Glaciers, Traiteurs de France, Luc-Gaston GARCIA Fédération Nationale des Artisans Pizza en Camion Magasin, Silvère MOREAU Organisation des Poissonniers Écaillers de France, Christel TEYSSEDE, Saveurs Commerce, Didier CHENET, Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie Restauration, Roland HEGUY, Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, Dominique GROUSSARD, Confédération Nationale de la Triperie Française.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tel : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Tel : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Service presse d'Alain Griset
Tel : 01 53 18 46 41
presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr

Service presse du ministère de l'Economie des Finances et de la Relance
Tel : 01 53 18 33 80
presse.bercy@finances.gouv.fr